



Primature

Le Premier Ministre

Kinshasa, le 06 MAI 2019

N° CAB/PM/SEC/PM/tg/2019/0733

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
Palais de la Nation
à Kinshasa/Gombe

Aux Directeurs Généraux de :

- DGDA
- OCC
- OGEFREM
- DEDUCE RDC
- A l'Administrateur Délégué de la FEC
(Tous) à Kinshasa/Gombe

A :

- Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères et Intégration Régionale a.i. ;
- Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports et Communications a.i. ;
- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Commerce Extérieur a.i. ;
- Monsieur le Ministre des Finances.
(Tous) à Kinshasa/Gombe

OFFICE DE GESTION DU FRET MULTIMODAL

OGEFREM

DATE DE RECEPTION: 09/05/2019

REFERENCE LETRE REÇUE: 0733

NOTRE CLASSEMENT N°: 02290

A TRAITER PAR: DG

Concerne : Exécution des Instructions du Chef de l'Etat

Messieurs les Vice-Premier Ministres,
Monsieur le Ministre d'Etat ;
Monsieur le Ministre,

Subsidiairement aux résolutions de la réunion spéciale tenue à Lubumbashi en date du 14 avril 2019 et déférant aux instructions de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, je me fais le devoir de vous rappeler l'impérieuse nécessité de veiller à ce que toute cargaison à l'import et à l'export de la République Démocratique du Congo doit être couverte par les documents de traçabilité délivrés par l'OGEFREM, en

